

Délibération DEL-CC-2026-184

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Malvina TALBOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (9) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

CTG CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Espace Petite Enfance-Enfance d'Argentonnay : modification du portage du projet, du plan de financement et demande de fonds de concours à la commune

Vu l'article 851-1, R 851-1 et R 851-6 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté par le conseil communautaire le 21 mars 2023 ;

Vu la délibération DEL-B-2024-015 du 20/02/2024 relative au projet d'espace Petite enfance/ Enfance à Argentonnay : transformation de la halte-garderie en crèche, espace dédié au relais

petite enfance et au lieu d'accueil enfants parents, espace enfance. demande de subventions et plan de financement ;

Vu la délibération DEL-B-2024-034 du 16/04/2024 relative à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune ;

Vu la délibération n°2026-05 de la commune d'Argentonnay relative à l'attribution d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour le projet Petite Enfance-Enfance Espace enfants ;

Considérant que suite aux échanges avec le service du contrôle de légalité de la préfecture, la CA2B doit être le seul maître d'ouvrage du projet ;

Considérant que le transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune vers la CA2B est devenu sans objet ;

Considérant la nécessité de délibérer en concordance avec la commune sur l'attribution par cette dernière d'un fonds de concours et par conséquent d'actualiser le plan de financement.

Il s'agit de fixer le montant du fonds de concours de la commune.

Le plan de financement à la phase Consultation des Entreprises est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Maitrise d'œuvre	159 499,85 €	Subventions		
Bureaux d'études et frais annexes	60 135,00 €	CAF	718 144,00 €	41%
Travaux de restructuration	599 100,00 €	MSA	71 377,00 €	4%
Travaux d'extension	722 800,00 €	SIEDS	101 722,00 €	6%
Espaces extérieurs	54 500,00 €	Etat DETR	300 000,00 €	17%
Imprévus, aléas, révisions de prix	165 169,00 €			
		Fonds de concours ville d'Argentonnay	217 720,08 €	12%
		Autofinancement Agglo2B	352 240,77 €	20%
Total	1 761 203,85		1 761 203,85	100%

De plus, il convient de mettre fin à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune.

Le conseil communautaire est invité à :

- solliciter un fonds de concours de la ville d'Argentonay d'un montant de 217 720,08 € (deux-cent dix-sept mille sept cent vingt euros 8 centimes) et actualiser le plan de financement ;
- mettre fin à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Argentonay ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **27 MAI 2026**

Notifié ou publié le **27 MAI 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Menard', written over a faint circular stamp.